

Québec, le 26 août 2020

Monsieur Simon Jolin-Barette
Leader parlementaire du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires
1^{er} étage, bureau 1.39
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

J'ai bien reçu la question inscrite au feuillet par la députée de Verdun, M^{me} Isabelle Melançon, concernant la fermeture de la librairie Olivieri.

Bien que le ministère de la Culture et des Communications constate à regret la fermeture de la librairie Olivieri, il s'agit d'une décision d'affaires qui relève de la gestion interne du Groupe Renaud-Bray sur laquelle le Ministère n'a aucune juridiction. Précisons également que, depuis l'acquisition de l'établissement en 2016, le propriétaire n'a jamais sollicité d'aide auprès du Ministère ou de la Société de développement des entreprises culturelles.

Par ailleurs, dès l'annonce du décret d'état d'urgence sanitaire, le ministère de la Culture et des Communications et ses sociétés d'État se sont mobilisés afin d'assurer un soutien au milieu culturel québécois touché par la crise. Différentes mesures d'aide d'urgence ont été mises en place, notamment pour permettre aux entreprises et aux organisations culturelles d'obtenir rapidement les liquidités nécessaires afin de répondre à leurs obligations financières.

Aussi, un plan de relance économique du milieu culturel fut annoncé le 1^{er} juin 2020. Celui-ci prévoit des mesures de soutien spécifiques dédiées au domaine du livre et de l'édition ainsi que des mesures visant la promotion et la diffusion du contenu culturel québécois. Totalisant près de 290 millions de dollars, ce plan porte ainsi la somme octroyée pour le soutien de l'écosystème culturel québécois par le gouvernement québécois à 400 millions de dollars.

Je vous prie d'agréer, cher collègue, mes salutations distinguées.

La ministre,



NATHALIE ROY

N/Réf. : 37930